

Négociation Activités CE : Régime «ceinture» avant l'été !

Certainement frappée par la folie de l'approche de la période estivale, la direction veut imposer un régime mineur aux subventions des activités sociales et culturelles (ASC). Elle tente ainsi de limiter les moyens des CE des différents établissements de l'UES et donc de restreindre les offres faites aux salariés, et à leur famille, pour leurs loisirs. Après avoir révisé en profondeur les droits des salariés de l'UES, la direction s'attaque maintenant aux activités sociales et culturelles en cherchant à faire supporter des charges jusque là prises en charge par la direction. Ce serait donc autant d'activités CE en moins offertes aux salariés et la CFDT refuse d'entrer dans ce système. S'il est possible de rediscuter des moyens des CE, ce ne doit pas être pour réduire les possibilités offertes par les CE. La direction doit évoluer dans son approche car elle ne peut pas vouloir constamment grignoter les acquis des salariés sans craindre une forte réaction de leur part. Cherche-t-elle un accord sur les ASC ou s'apprête-t-elle à un règlement conflictuelle et/ou juridique ? La CFDT privilégie la négociation, mais pour cela il faut un interlocuteur qui soit réceptif de l'autre côté de la table !

D'abord régler la note des années passées !

Depuis la création des CE, des biens (terrains et bâtiments), mis à disposition pour réaliser leurs activités, ont disparu. Au fil des restructurations, les CE ont perdu le bénéfice de ces biens sans que la direction ait apporté aux CE une compensation des surcoûts occasionnés par le paiement des licences ou la location de salles par exemple. Actuellement s'effectue donc le recensement de ces surcoûts, sorte de préjudices aux finances du CE, et leurs évaluations. Evidemment, on assiste à quelques débats sur la prise en charge de telle ou telle facture, mais la loi oblige aussi la direction à s'acquitter de sa dette. Le DCRH a cherché tout au long de la réunion à minimiser les conséquences financières pour les finances du groupe, refusant de reconsidérer les pertes dues aux fermetures ou des transferts. Pourtant ce qui est dû aux CE, doit revenir dans les CE et ainsi offrir des activités sociales et culturelles aux salariés, tel que cela aurait dû être !

Trouver la bonne méthode d'évaluation !

Chose pas facile que d'évaluer la perte du bénéfice d'un terrain de foot, de tennis, d'une salle de réunion où l'on pouvait réaliser des fêtes de famille. Evidemment, les CE concernés ont mis des solutions palliatives dès la disparition des biens par des aides aux licences, des locations de salles ou terrains. Alors, ces dépenses réelles depuis la dispari-



tion des biens, vérifiables sur les comptes des CE (archives indispensables), forment une base exploitable. Il faut

ensuite consolider ces éléments pour faire une estimation du préjudice causé aux finances de chaque CE. Le travail a commencé dans certains centres et donnera certainement lieu à débat, n'en doutons pas. La CFDT saura défendre les intérêts des salariés en refusant de brader les fonds des CE, même si nous parlons ici de biens qui ont disparu parfois depuis près de 10 ans. D'ailleurs, il y a bien longtemps que la direction aurait dû nous reverser des compensations financières en ré-évaluant les subventions annuelles des CE.

Quel sera le budget ASC pour les CE de demain !

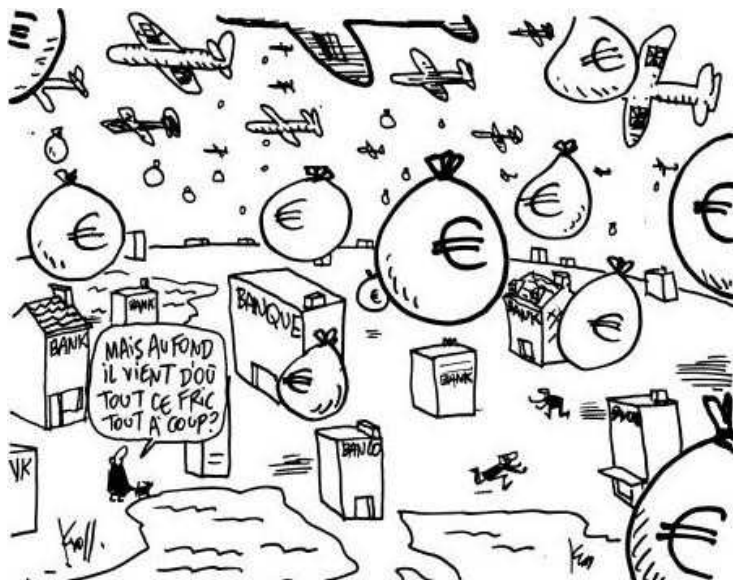
La direction n'a pas dévoilé «ses revendications» en matière de budget qu'elle compte allouer aux CE. Elle voudrait cependant ne plus mettre à disposition les locaux et terrains à titre gratuit, mais faire supporter les charges correspondantes aux CE, allant même jusqu'à répercuter les investis-

sements, les impôts et taxes...

La CFDT a vivement protesté sur cette approche qui viendrait de fait diminuer les budgets CE consacrés aux ASC. Il faudrait au minimum augmenter les dotations aux CE de l'équivalent de ces nouvelles charges et donner des moyens supplémentaires pour la gestion de cette charge de travail. Mais là encore, la direction a montré au travers du droit syndical qu'elle ne comptait pas donner du temps pour gérer les CE. La CFDT a réclamé une augmentation des budgets CE pour être en capacité de financer les salaires des élus qui gèrent les CE, en compensation des pertes d'heures syndicales consacrées auparavant à ce mandat.

La CFDT veut un accord groupe sur les ASC !

Au fil du temps, la direction lâche quelques indices sur ces intentions et il semblerait qu'elle veuille traiter sites par sites. Si des particularités sont indéniables, et la taille des sites variée, les règles ne doivent pas être éloignées pour garder une cohérence au sein du groupe, c'est en tous cas la position CFDT. Pour cette raison **la CFDT revendique un taux de subvention des CE communs à tous les CE**, qui permette à tous de garantir au minimum les prestations actuelles et si possible de les amé-



liorer mais cela est du ressort de la majorité qui détiendra les CE demain !

Restauration, on nous ressert le même plat !

La direction est revenue avec son idée d'attribuer **une subvention au plateau sur la base du constaté 2009** ce qui revient à dire que l'opération pour le salarié serait transparente au moment de la mise en place. L'évolution du coût du plateau moyen ferait l'objet d'un réajustement de la participation employeur (prise sur les ASC) ce qui permettrait une certaine maîtrise des dérives tarifaires. **La CFDT s'est dite prête à examiner cette solution pour peu que l'on puisse vérifier annuellement l'enveloppe globale que l'employeur y consacrerait.** Pour la CFDT, il n'est pas question qu'en cas de baisse du nombre de plateaux repas, l'écart financier échappe au budget des ASC. Ces sommes pourraient être ensuite reconverties en activités CE.

Elections de fin d'année ... en préparation !

La direction a voulu anticiper le travail de préparation des **élections professionnelles qu'elle a fixées au 3 décembre 2009**. Depuis la loi du 20 août 2008, les textes sont plus précis sur la prise en compte des salariés des entreprises extérieures travaillant sur le site. Pour intégrer cette mesure, la direction a consulté les entre-

prises extérieures afin qu'elles lui remontent les informations (nombre de salariés, durée de la présence sur site et collège). Elle a ensuite compilé ces informations pour établir les effectifs totaux à prendre en compte par site. Les sociétés extérieures concernées exercent principalement les activités de gardiennage, de nettoyage, de maintenance, d'entretien, de restauration...

La direction s'est donc livrée à une projection des effectifs à la date des élections, centre par centre et a fait une simulation du nombre d'élus CE et DP par site, ainsi que leur répartition par collège. A la lecture des planches présentées, mais qui méritent d'être vérifiées, **on ne constate pas d'écart sur le nombre de sièges avec les élections de 2007**. Par contre, la répartition par collège est parfois modifiée en raison de l'évolution de la population.

Cette première réunion sur le sujet méritera d'être poursuivie dans chaque site de l'UES !

La CFDT, c'est faire.

Cfdt
des choix, des actes